

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 21 Mai 2015

L' an 2015 et le 21 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de Madame CONAN Marylène, Maire.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, M. GIQUELLO Stéphane, Mme CARTRON Martine, Mme LE DÛ Brigitte, M. CAREMIAUX Marc, M. MERCIER Jean-Jacques, Mme JONCHERET Catherine, M. SALAÛN Jean-Pierre, M. LEDAN David, Mme COURANT Emilie, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme BATTIER Mélanie, Mme NACOULMA Marie, M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier, M. CADETE Francisco, Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BROHAN Christophe à M. GIQUELLO Stéphane, Mme PONDARD Morgane à Mme CARTRON Martine

Excusé(s) : Mme LE MOAL Agnès

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 20

Date de la convocation :

Date d'affichage :

A été nommée secrétaire : M. LUHERNE Xavier

SOMMAIRE

1/Jury d'assises -année 2016 : tirage au sort

2/Présentation du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, par David LEDAN

3/Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

4/Droit de Préemption Urbain

5/Informations sur les dossiers en cours

6/Divers

1/Jury d'assises -année 2016 : tirage au sort

Conformément aux articles 259 et 260 du code de procédure pénale, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés, le Conseil Municipal doit procéder, à partir de la liste électorale, au tirage d'un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département de la cour d'assises, lorsqu'elles en font la demande auprès de la commission siégeant au tribunal de grande instance de VANNES.

L'arrêté préfectoral, en date du 03 avril 2015, pris en application des articles 259 et suivants du code de procédure pénale, fixe, pour l'année 2016, pour **SULNIAC**, le **nombre de jurés à désigner à deux et donc le nombre de personnes à tirer au sort à six**.

Compte tenu du nombre d'électeurs, le meilleur procédé autorisé semble consister à tirer :

- Un premier numéro donnant la page de la liste générale des électeurs ;
- Un second numéro précisant la ligne et, par conséquent le nom de la personne susceptible d'être juré.

Sont ainsi désignés :

PAGE	LIGNE	Nom, prénom et adresse de l'électeur
46	5	Gildas FAUCHET -Tréguern
189	8	née en 1996
194	10	pas de ligne 10
128	4	Carol MYERS/BOUTELOUP-La Hellaye
138	3	Christian PIERRE -Le Grand Trévégan
23	9	Odette CHANTREL/CWIOK-9,allée des Lilas
7	10	Elodie BEAUGRAND-31, Kérentré
5	7	Laurence BALIVET/MACE - 355, Lostihuel Braz

2/Présentation du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Monsieur David LEDAN, conseiller municipal et ornithologue au PNR du Golfe du Morbihan a fait une présentation du PNR, à partir d'un diaporama faisant ressortir les enjeux du PNR et les grands fondamentaux de la charte du Parc. En introduction à cette présentation, il a sollicité les élus afin de savoir ce qu'était pour eux le Parc.

3/Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

1-Décision n°2015/004 - Ecole Jules Verne - matériels informatiques et multimédias : fourniture, installation, maintenance

Considérant la décision d'acquisition, par l'ancien conseil municipal, de matériels informatiques et multimédias pour l'école Jules Verne, un appel public à concurrence a été effectué pour la fourniture, l'installation et la maintenance.

Le marché était prévu en un lot unique avec trois tranches et une prestation de maintenance.
Planning des 3 tranches :

- * 1ère tranche avant le 18 avril 2015
- * 2ème tranche avant le 21 août 2015
- * 3ème tranche pendant les vacances de printemps 2016

Critères retenus pour le jugement des offres :

- * prix : 50 %
- * valeur technique, note méthodologique : 25 %
- * garantie, SAV, assistance technique, maintenance : 25%

Quatre entreprises ont répondu à l'appel public à concurrence.

Vu le résultat de l'analyse des offres est le suivant :

	Montant de l'offre (hors maintenance)	Note			Total (sur 100 points)
		Prix (sur 50 points)	Valeur technique (sur 25 points)	Garantie, SAV, assist. Tech. Maintenance (sur 25 points)	
G A L L E S INFORMATIQUE - Vannes	31 196.50	50.00	25.00	25.00	100.00
MICRO-C – Rennes	34 875.00	44.70	25.00	25.00	94.70
O M R INFOGERANCE St Sébastien sur Loire	41 487.90	37.60	25.00	25.00	87.60
2 SIA – AVALLON INFORMATIQUE – Auray	37 507.35	41.60	25.00	25.00	91.60

Etant ici précisé qu'il manquait 5 portables dans l'offre d'OMR Infogérance.

Le marché a été attribué à l'entreprise GALLES INFORMATIQUE de Vannes, pour un montant de 31 196.50 € HT et 1 480.00 € HT/an pour la maintenance.

2-Décision n°2015-005 - marché de travaux -aménagement d'un espace multisports

Considérant la décision de réaliser des travaux d'aménagement d'un espace multisports, un appel public à concurrence a été effectué. Ces travaux sont prévus en un lot et une seule phase. Le marché comporte une solution de base et des options.

Critères de sélection :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Sept entreprises ont répondu, dont 2 avec des variantes.

Suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres, le groupe de travail s'est réuni afin de définir les options retenues.

Vu le tableau d'analyse des offres, tenant compte des options retenues par le groupe de travail est le suivant :

		Coût solution de base (H.T)	Note s/prix	Coût solution inox	Coût solution de base avec options retenues (H.T)	Note technique	Note globale
	Thermolaqué						
1	Husson-La Poutroie (68)	25 291.60	53		31 663.60	26	79
2	Sport Nature -Beignon	27 408.30	49		31 619.50	38	87
3	Syn Chronicity-Guidel	25 999.70	52		30 851.80	28	80
3 b	Syn Chronicity-Guidel-variante	28 502.50	47		31 100.50	28	75
4	Camma sport et jeux-Plélan Le Grand	26 115.00	52		30 495.40	30	82
5	Qualicité-Péaule	28 673.00	47	27 220.00	38 963.00	28	75
6	Sport France -Borans/Oise (60)	22 500.00	60		27 049.70	30	90
	Alu						
7	3R Factory-Limerzel	27 500.00			32 000.00	37	
7 b	3R Factory-Limerzel-variante	31 390.00			35 890.00	37	

Vu l'avis du groupe de travail qui,

- Compte tenu du coût d'une solution en tout aluminium, par rapport au coût en thermolaqué, a fait le choix de la solution aluminium,
- n'ayant pas souhaité retenir l'option gazon synthétique a proposé de procéder à une peinture du sol existant (avec le marquage déjà prévu),
- a demandé d'ajouter une paire de panneaux mini basket.

Compte tenu de ces différents éléments et de petites adaptations nécessaires, le marché a été attribué à la société 3 R Factory pour un montant HT de :

• Solution de base:	29 195.00 €
• Options :	4 740.00 €
Total :	33 935.00 €

Auquel il convient d'ajouter 1 paire de panneaux mini basket pour un montant de 1 445.00 €, soit un total général de 35 380.00 € HT.

La peinture de sol sera réalisée par une société spécialisée : BRO 5 (Applicateur de Revêtements Sportifs) d'Inguiniel, pour un montant de 3 499.00 € HT

Le coût total (hors intervention du service technique) s'élève donc à : 38 879.00 € HT.

3-Décision n°2015-006 - marché de travaux -réfection de la toiture du bâtiment locatif 1 C rue des Montagnards

Considérant la décision du Conseil Municipal d'effectuer les travaux de réfection de la toiture

du bâtiment locatif situé 1 C rue des Montagnards.

Vu la consultation réalisée pour l'exécution de ces travaux pour laquelle 4 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu dans les délais, 1 hors délai.

Vu le résultat de la consultation :

Entreprises	Montant HT
Charpente Couverture MONTET Joanny - Berric	7 833.00 €
SARL OILLIC Gwenaël - Sulniac	8 867.30 €
Alain GIQUEL - Treffléan	9 805.00 €

Le marché a été attribué à l'entreprise Charpente Couverture MONTET Joanny.

4-Décision n°2015/007 - marché de travaux - lotissement le clos des noisetiers : travaux de nettoyage

Considérant qu'avant de procéder à l'aménagement du lotissement le clos des noisetiers, il convient d'effectuer des travaux de nettoyage du terrain.

Vu le résultat de la consultation :

ENTREPRISES	MONTANT H.T
EUROVIA-Theix	9 260.00 €
COLAS Centre Ouest -Ploërmel	12 620.00 €
BVTP - St Marcel	8 865.00 €

Le marché a été attribué à l'entreprise BVTP.

4/ D.P.U (Droit de Prémption Urbain)

Madame Le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

5/ Informations sur les dossiers en cours

- o Acquisition/installation de vidéo projecteurs
 - 3 Fixes : pour la mairie, la maison des associations, la maison des aînés
 - 1 Mobile
- o Prestataire : Société ALOES pour un montant total H.T de : 6 563.59 €
- o Acquisition de 4 banderoles (avec logo de la commune) à caractères amovibles (valisette de 660 caractères par banderole)
Auprès de la société DOUBLET, pour un montant de : 3 601 € HT
- o Acquisition de 3 lots de 15 grilles d'exposition auprès de la société EDIMETA pour un montant de 2 047.50 € HT.
- o Les supports pour la pose des banderoles ont été installés, sauf celui du Gorvello.
- o Brigitte LE DÛ sollicite les conseillers municipaux pour la tenue des permanences pour la fête de la musique le feu d'artifice du 13 juillet.
- o Remise du compte rendu de la réunion du 17 avril 2015 concernant la numérotation des habitations dans le secteur de Locqueltas. Il est précisé que les gros villages seront numérotés par la suite, au fur et à mesure. Après Locqueltas, ce sera Coët-Ruel.

- o Inauguration par Ciboulette des locaux que l'association loue à la commune, le 30 mai : les élus sont invités à y participer
- o Rappel de la fête du jeu le 30 mai
- o Forum de la vie locale, le samedi 5 septembre 2015 ainsi que la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants :
 - Matin : accueil des nouveaux arrivants à la salle des fêtes
 - Après-midi : forum de la vie locale (associations + service enfance jeunesse) salle multisports Alice Milliat. Une vente de matériel sportif d'occasions par les associations pourrait être organisée en même temps.
- o Bulletin communal : la distribution est espérée le vendredi 29 mai
- o Concours de boules de la banque alimentaire/vannes agglo le 6 juin : compte tenu du calendrier chargé en animations à la même date, il n'y a pas d'équipe d'élus, la commune sera représentée par une (ou plusieurs) équipe (s) du club des aînés
- o Une mise à jour de la plaquette des chemins de randonnée est en cours en lien avec l'association des randonneurs, afin de procéder à une nouvelle édition d'une plaquette des chemins de randonnée et de promenade
- o Madame le Maire informe qu'elle a appris ce jour la fermeture du Centre des Finances Publiques d'Elven le 31 décembre 2015. Une motion commune avec les autres maires du secteur va être rédigée. Elle sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

6/ Divers

- o Discussion sur le stationnement à la sortie des écoles : beaucoup de voitures mal garées entraînant un problème de sécurité. Une réflexion sera à engager pour trouver des solutions ou, au moins, des pistes pour une amélioration à la rentrée prochaine. Des problèmes d'arrêts gênants non réglementaires sont également fréquemment constatés près de la boulangerie. D'autre part, les places de stationnement réglementaire ruelle de la Grange seraient en nombre insuffisant.

séance levée à 23h05

En mairie, le 17/06/2015



Le Maire,

Marylène CONAN